



Rupture conventionnelle / convention collective

Par **orientation59**, le **12/04/2011** à **14:18**

Bonjour,

Je souhaite une rupture conventionnelle avec mon employeur.

Le motif du refus actuel porte sur le coût de l'indemnité. En effet, selon la convention collective de mon entreprise, le montant de l'indemnisation s'élèverait à environ 8500€ net; contre 3400€ net d'indemnité prévue par la loi.

Je suis prêt à consentir cet effort financier !

Est-il possible de faire prévaloir "la loi commune" et renoncer ainsi aux avantages de la convention collective ?

Vous remerciant par avance.